



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

conséquences du projet régional de santé dans l'Yonne

Question au Gouvernement n° 300

Texte de la question

CONSÉQUENCES DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ DANS L'YONNE

M. le président. La parole est à M. André Villiers, pour le groupe Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants.

M. André Villiers. Madame la ministre des solidarités et de la santé, l'Yonne, patrie de Romain Rolland, de Colette ou encore de Guy Roux et du Chablis (*Sourires*),...

Un député du groupe LR . Et de Guillaume Larrivé !

M. André Villiers. ...ses 428 communes et ses 340 000 habitants sont en émoi. Pire, ils sont en proie au désarroi ! Alors que l'hôpital public réclame des réformes urgentes, le nouveau projet régional de santé, pour 2018-2027, annoncerait des nouvelles rétrogrades quant à la prise en charge sanitaire. Ainsi, le service d'urgence du centre hospitalier de Tonnerre est voué à être fermé la nuit ; le numéro 15 dédié au département serait invalidé ; l'hélicoptère basé à Auxerre serait supprimé.

M. Fabien Di Filippo et M. Jean Lassalle . Très bien !

Mme Caroline Fiat. C'est pareil à Rouen !

M. André Villiers. Madame la ministre, vous êtes médecin, et différente parce que profondément humaine.

M. David Habib. Oh !

M. André Villiers. Vous connaissez mieux que personne la détresse des malades, des personnes isolées, souvent très âgées. Vous avez vécu de près les urgences, les regards de tous ces êtres désespérés, victimes d'accident ou de choc cardiaque voire en état d'urgence absolue.

M. Aurélien Pradié. Cirage !

M. André Villiers. Madame la ministre, vous connaissez l'utilité indispensable du 15 pour organiser le flux des urgences. Vous savez que l'hélicoptère permet d'intervenir avec une efficacité inégalable.

Résonnent encore les phrases du Président de la République, alors candidat, en campagne, le 28 avril 2017 : « un tiers de nos départements sont des déserts médicaux », où vivent 2,5 millions de personnes ; « ça n'est pas une situation de justice » ; « le moment que nous vivons est grave parce que le pays est fracturé » ; « la France des champs » est à la traîne ; il faut « réconcilier les territoires » et « redonner partout les accès, les

mêmes droits ». C'est indigne d'un pays comme la France, notre pays.

De quoi s'agit-il ? De sauver des vies, de résoudre la grande question sociétale de la désertification médicale en milieu rural ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LC.*)

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. Fabien Di Filippo. On veut des médecins !

M. André Villiers. Que de livres, que de reportages télévisés...

M. le président. Merci, mon cher collègue. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement.

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement. Monsieur Villiers, étant élu des Alpes-de-Haute-Provence, je sais l'importance du sujet que vous abordez, pour les élus comme pour les citoyens. Je comprends parfaitement l'angoisse qu'ils peuvent éprouver à la perspective de ne trouver personne pour les secourir en d'accident ou d'urgence. Je voudrais cependant vous rassurer.

M. Jean-Paul Dufrègne. Ça va être compliqué !

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État. Le Gouvernement veut faire de l'égal accès aux soins pour tous une priorité, sur l'ensemble du territoire, dans les Alpes-de-Haute-Provence comme dans l'Yonne. C'est un point essentiel.

Puisque vous m'interrogez à propos de situations très concrètes, je vous répondrai très concrètement – et mon collègue Jean-Baptiste Lemoyne aurait aussi bien pu le faire car il partage vos inquiétudes, que je voudrais apaiser.

L'organisation des urgences, effectivement abordée dans le cadre de la stratégie régionale construite par l'agence régionale de santé – l'ARS –, est en cours de préparation. Le projet régional prévoit de maintenir un dispositif d'urgence, par le 15 téléphonique, pour que les urgentistes actuellement mobilisés derrière un téléphone le soient plutôt dans les services d'urgence.

Par ailleurs, nous avons conscience de la nécessité d'assurer une desserte permanente de l'ensemble de la région par transport sanitaire hélicoptéré. Si Mme Buzyn n'était pas occupée à défendre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale devant le Sénat, elle pourrait vous dire elle-même l'engagement que je prends devant vous, au nom du Gouvernement : il n'est pas question de supprimer ou de modifier la présence physique, au quotidien, d'un service d'intervention hélicoptéré. Une prochaine réunion a été demandée avec le directeur de l'ARS, qui confirmera, monsieur le député, les propos que je vous tiens. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. André Villiers](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 300

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 novembre 2017](#)